CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil municipal le 15 novembre 2023 à 19 h au Centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord. La séance est enregistrée et sera diffusée sur le site web de la municipalité.

Étaient présents : les conseillères mesdames Karine Dostie, Catherine Léger, Line Chapados et Colleen Horan et le conseiller monsieur Régent Gosselin

Était absent : monsieur Eric Johnston

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Danielle Desjardins

Était aussi présent : messieurs Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier et Martin Larose, Directeur des finances

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse, Danielle Desjardins, ouvre la séance et constate le quorum à 19 heures 03 minutes.

2023-11-2949 **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec les modifications suivantes :

Ajout des points 4.6 et 6.11 et 7.4
Le point 8.8 est reporté

2. DÉCLARATIONS DES ÉLUS

3. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Suivi et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2023 ;

4. ADMINISTRATION ET CORRESPONDANCE

4.1 Acceptation des rapports des salaires, des achats, des déboursés, des achats d'immobilisations pour le mois d'octobre 2023 ;
4.2 Modification de la résolution numéro 2023-09-2874;
4.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement SQ-2023-1 modifiant le Règlement SQ-2023 circulation, stationnement, paix et bon ordre;
4.4 Dépôt et acceptation des états financiers pour l'année 2021 et du rapport du vérificateur externe;
4.5 Dépôt des états comparatifs requis par l'article 176.4 du Code municipal du Québec;
4.6 Cautionnement Coopérative de solidarité de Laurel-Station;

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Rapport du président du Comité Sécurité publique ;

6. TRAVAUX PUBLICS ET GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

6.1 Rapport du président du Comité de voirie ;

6.2 Abrogation du Règlement 2023-438 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la portion privé du chemin Lanthier par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2023-2024;

6.3 Adoption des règlements 2023-606 et 2023-607 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2023-2024;

6.4 Adoption du Règlement 2023-613 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin du lac-Rond par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2023-2024;

6.5 Adoption de règlements décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien de voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2023-2024 dans le secteur de Saint-Michel;

6.6 Octroi de contrat pour le déneigement du stationnement du Préau;

6.7 Autorisation du paiement du premier et deuxième versement pour les travaux de réfection sur la 12ième rue;

6.8 Autorisation du paiement du premier versement pour les travaux de réfection sur le chemin Jackson;

6.9 Autorisation du paiement du quatrième versement pour les travaux de réfection sur la route Principale;

6.10 Autorisation du paiement du troisième versement pour les travaux de réfection sur le chemin Millette;

6.11 Octroi de contrat pour le déneigement du stationnement du pavillon Montfort;

7. **ENVIRONNEMENT**

7.1 Rapport du président du Comité d'environnement ;

7.2 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

7.3 Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds région et ruralité (FRR) pour l'achat et l'installation d'une nouvelle station de lavage secteur de Montfort;

7.4 Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds région et ruralité (FRR) pour l'achat et l'installation d'une nouvelle station de lavage secteur de Laurel;

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8.1 Rapport du président du Comité d'urbanisme ;

8.2 Dépôt de la liste des permis émis du 1er au 31 octobre 2023 ;

8.3 Adoption du premier projet de règlement numéro 2017-498-22 modifiant le règlement de zonage numéro 2017-498 afin de limiter à un (1) le nombre de « sentier pour véhicules hors route » dans la zone H-10;

8.4 PIIA 2023-0378 – Construction d'un bâtiment principal sur le lot 5 939 631, route Principale;

8.5 PIIA 2023-0409 – Construction d'un bâtiment principal sur le lot 6 418 332, chemin Deneault-Gagné;

8.6 PIIA 2023-0426 – Reconstruction d'un bâtiment principal au 181, chemin des Monts;

8.7 Offre d'achat pour le lot 5 709 193 du cadastre du Québec par M. Cisnero Ochoa;

8.8 Échange de terrains avec M. Gibb;

8.9 Achat d'un terrain pour l'installation de bacs semi-enfouis sur le chemin Thurson;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2023

9. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 Rapport du président du Comité plein air, sentier et vie communautaire;
9.2 Rapport du président du Comité loisirs et culture;

10. PROJETS SPÉCIAUX

11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2.1 DÉCLARATIONS DES ÉLUS

Mme Danielle Desjardins, mairesse et les élus font leurs déclarations

2023-11-2950 **3.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2023**

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2023 avec la modification suivante :

À la résolution numéro 2023-10-2924 retirer le Règlement 2023-438 de la liste des règlements à adopter.

2023-11-2951 **4.1 ACCEPTATION DES RAPPORTS DES SALAIRES, DES ACHATS, DES DÉBOURSÉS ET DES ACHATS D'IMMOBILISATION POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2023**

Il est proposé par madame Catherine Léger

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du Conseil d'adopter le rapport des salaires, des achats, des déboursés et des achats d'immobilisation pour le mois d'octobre 2023.

FONDS D'ADMINISTRATION OCTOBRE 2022		FONDS D'ADMINISTRATION OCTOBRE 2023	
DÉBOURSÉS (incompressibles) :	45 632.48 $	**DÉBOURSÉS** (incompressibles) :	6 615.10 $
Déneigement :	127 859.03 $	Déneigement :	139 971.49 $
Sel provision	19 338.55 $		
Nivelage de chemins	7 196.18 $		
Remboursement en capital & Intérêts	7 658.84 $	Remboursement en capital & Intérêts	6 754.36 $
Versement service de police	235 476.00 $	Versement service de police	245 281.00 $
SALAIRES :		**SALAIRES :**	
Salaires nets :	123 821.41 $	Salaires nets :	105 333.06 $
Déboursés par paiement direct (D.A.S) :	45 705.58 $	Déboursés par paiement direct (D.A.S) :	75 754.25 $
ACHATS (lot 11) :	97 864.22 $	**ACHATS** (lot 11) :	125 241.11 $

Remise de retenues		**Remise de retenues**	
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT	**10 481.83 $**	**MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**	**12 812.06 $**
Ordures et recyclage :		Ordures et recyclage :	
IMMOBILISATIONS :		**IMMOBILISATIONS :**	
Année 2022		**Année 2023**	
Route RIRL	8 257.26 $	TECQ 2019-2023 12ièm rue	4 183.81 $
Caserne	3 149.62 $	RIRL 2020-1085 route Principale	2 239 941.49 $
Mise de fond Can-Am	500 $	RIRL 2020-1105 ch. Millette	210 182.09 $
		Ponceau rue du Pont	2 624.69 $
		Projet Lac-Gustave	6 731.08 $
		Affiche entrée de Ville	877.57 $
		Aménagement roulotte voirie	284.13 $
		Belvédère cap rocheux Laurel	29 336.86 $
		Clôture parc soccer	7 612.35 $
		Station de lavage	13 485.18 $
TOTAL	**732 941.00 $**	**TOTAL**	**3 233 012.68 $**

2023-11-2952 **4.2 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-09-2874**

ATTENDU la résolution numéro 2023-09-2874 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 20 septembre 2023, accordant un don de 10 000 $ afin de soutenir le projet de mise sur pied d'une coopérative santé à Wentworth-Nord;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà fait le premier versement à l'attention de la Chambre de commerce et de développement durable de Wentworth-Nord;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier cette résolution concernant le deuxième versement afin de permettre à la Coopérative santé de finaliser sa démarche de reconnaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de modifier la résolution numéro 2023-09-2874 comme suit :

- Un deuxième versement de 5 000 $, payable en 2024, à l'attention de la Coopérative santé ou la Chambre de commerce et de développement durable de Wentworth-Nord, en fonction de l'évolution des démarches.

2023-11-2953 **4.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT SQ-2023-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SQ-2023 CIRCULATION STATIONNEMENT PAIX ET BON ORDRE**

Le conseiller monsieur Régent Gosselin

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil le règlement SQ-2023-1 modifiant le Règlement SQ-2023, circulation, stationnement, paix et bon ordre sera adopté;
- Dépose le projet de règlement SQ-2023-1

Une dispense de lecture est demandée et une copie du projet de règlement est remise à tous les élus.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2023

2023-11-2954 **4.4 DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2021 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Le Directeur général et greffier-trésorier dépose au Conseil municipal, qui en accuse réception, le rapport des états financiers de l'année 2021, le rapport du vérificateur externe ainsi qu'un document sommaire. Le tout conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. C-27.1

ATTENDU QUE le Directeur général et greffier-trésorier a déposé au Conseil municipal les états financiers pour l'année 2021;

ATTENDU QUE le Directeur général et greffier-trésorier a déposé au Conseil municipal le rapport du vérificateur externe pour l'année 2021, le tout conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, LRLQ. C. C-27.1;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le dépôt des états financiers pour l'année 2021 préparés par le bureau de l'auditeur Raymond Chabot Grant Thornton.

2023-11-2955 **4.5 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS REQUIS PAR L'ARTICLE 176.4 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC**

ATTENDU les obligations faites par l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* de déposer deux (2) États comparatifs des revenus et dépenses;

ATTENDU les États comparatifs déposés, pour l'un comparant l'exercice en cours jusqu'au 31 octobre 2023 et celui de l'exercice 2022 pour la même période correspondante et pour l'autre en comparant les revenus et les dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice;

ATTENDU QU'à la lumière des résultats observés, il y a tout lieu de croire que l'exercice 2023 est en tous points conforme aux prévisions établies, sans aucun déficit budgétaire se profilant à l'horizon;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de prendre acte du dépôt des États comparatifs des revenus et des dépenses exigés par la Loi.

2023-11-2956 **4.6 CAUTIONNEMENT COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE LAUREL-STATION**

ATTENDU QUE la Coopérative de solidarité de Laurel-Station désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 208 000 $, remboursable sur 10 ans;

ATTENDU QUE cette institution financière exige que la Municipalité se rende caution de cette obligation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que la municipalité de Wentworth-Nord se porte caution en faveur de la Coopérative de solidarité de Laurel-Station d'un montant de 49 000 $ pour 10 ans selon les termes et conditions mentionnées dans le projet de convention de cautionnement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe I.

5.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun rapport

6.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ VOIRIE

Monsieur Régent Gosselin, président du Comité voirie fait son rapport.

2023-11-2957

6.2 ABROGATION DU RÈGLEMENT 2023-438 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DE LA PORTION PRIVÉE DU CHEMIN LANTHIER PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2023-2024

ATTENDU QUE le Règlement 2022-485 et ses amendements décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les période estivales et hivernales stipule que l'acceptation de la demande doit être signée par plus de 50% des propriétaires de terrains construits des lots riverains aux chemins privés;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas obtenu le nombre suffisant d'accords pour que l'entretien de la portion privé du chemin Lanthier pour la période hivernales 2023-2024 soit effectué par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Régent Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'abroger le règlement 2023-438 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la portion privée du chemin Lanthier par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2023-2024.

2023-11-2958

6.3 ADOPTION DES RÈGLEMENTS 2023-606 ET 2023-607 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DE VOIES PRIVÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2023-2024

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins;

ATTENDU QUE la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement 2022-485 et ses amendements décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité pour les périodes estivales et hivernales;

ATTENDU QUE plus de 50 % des propriétaires des lots riverains de ces rues et chemins ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leur frais;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt de ces projets de règlements ont été donnés par monsieur Régent Gosselin, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 18 octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter les règlements ci-dessous :

Règlement 2023-606 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel d'une partie de la rue du Chemin-de-Fer (de la barrière au #1042) par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2023-2024;

Règlement 2023-607 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel d'une partie de la rue du Chemin-de-Fer (du #330 au #753) et d'une partie du chemin entre les barrières sur le Chemin-de-Fer Est par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2023-2024.

2023-11-2959 **6.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-613 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DU CHEMIN DU LAC-ROND PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2023-2024**

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins;

ATTENDU QUE la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement 2022-485 et ses amendements décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité pour les périodes estivales et hivernales;

ATTENDU QUE l'option 1 de l'article 6 du Règlement 2022-485-1 a été choisi lors du dépôt de la demande d'entretien hivernal 2023-2024 et que ledit article fait mention que l'acceptation de la demande doit être signée par plus de 50 % de tous les propriétaires (terrains construits et terrains non construits) des lots riverains aux chemins privés, et que tous les propriétaires des terrains construits ou non construits payent;

ATTENDU QUE plus de 50 % des propriétaires des lots riverains du chemin du Lac-Rond ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leurs frais;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du projet de règlement ont été donné par monsieur Régent Gosselin, lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 18 octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter le Règlement 2023-613 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin du Lac-Rond par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2023-2024.

2023-11-2960 **6.5 ADOPTION DE RÈGLEMENTS DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE VOIES PRIVÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2023-2024 DANS LE SECTEUR DE SAINT-MICHEL**

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins;

ATTENDU QUE la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement 2022-485 et ses amendements décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité pour les périodes estivales et hivernales;

ATTENDU QUE plus de 50 % des propriétaires des lots riverains de ces rues et chemins ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leur frais;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt de ces projets de règlements ont été donnés par monsieur Régent Gosselin, lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 18 octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter les règlements ci-dessous :

Règlement 2023-565 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Grilli, du chemin Mario et de la rue Rita par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2023-2024;

Règlement 2023-566 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue des Jacinthes par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2023-2024;

Règlement 2023-574 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Dupuis par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2023-2024;

Règlement 2023-577 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin Linda par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2023-2024.

2023-11-2961 **6.6 OCTROI DE CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DU PRÉAU**

ATTENDU la demande de soumission, de gré à gré, pour le déneigement du stationnement du Préau à Laurel;

ATTENDU QU'un seul entrepreneur à soumissionné;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'octroyer le contrat pour le déneigement et le sablage du stationnement du Préau à Laurel, à l'entreprise Déneigement Martin Demers et James Greeley pour la saison hivernale 2023-2024 pour un montant total de 1 200 $ taxes incluses.

2023-11-2962 **6.7 AUTORISATION DU PAIEMENT DU PREMIER ET DEUXIÈME VERSEMENT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA 12IÈME RUE**

ATTENDU la recommandation de la firme Équipe Laurence Ingénierie civile pour le paiement des décomptes Nº1 et Nº2 à l'entrepreneur 9129-6558 Québec inc. /David Riddell Excavation & Transport pour des travaux de réfection d'une partie de la 12ième rue;

ATTENDU QUE les travaux sont admissibles à une aide financière dans le cadre du Programme de la TECQ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser le paiement des décomptes Nº1 et Nº2 à l'entrepreneur 9129-6558 Québec inc./David Riddell Excavation & Transport comme suit :

- Décompte Nº1 pour la somme de 106 105.63 $ taxes incluses;
- Décompte Nº2 pour la somme de 43 509.05 $ taxes incluses;

2023-11-2963 **6.8 AUTORISATION DU PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE CHEMIN JACKSON**

ATTENDU la recommandation de la firme Équipe Laurence Ingénierie civile pour le paiement des décomptes Nº1 à l'entrepreneur 9129-6558 Québec inc. /David Riddell Excavation & Transport pour des travaux de réfection d'une partie du chemin Jackson;

ATTENDU QUE les travaux sont admissibles à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale RIRL 2020-1090;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser le paiement du décompte Nº1 à l'entrepreneur 9129-6558 Québec inc./David Riddell Excavation & Transport pour la somme de 378 166.67 $ taxes incluses.

2023-11-2964 **6.9 AUTORISATION DU PAIEMENT DU QUATRIÈME VERSEMENT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA ROUTE PRINCIPALE**

ATTENDU la recommandation de la firme Équipe Laurence Ingénierie civile pour le paiement du décompte Nº4 à l'entrepreneur Les Entreprises Claude Rodrigue inc. pour les travaux de réfection d'une partie de la route Principale;

ATTENDU QUE les dépenses sont admissibles à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale RIRL 2020-1085;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Régent Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser le paiement du décompte Nº4 à l'entrepreneur Les Entreprises Claude Rodrigue inc. pour la somme de 1 929 852.94 $ taxes incluses.

2023-11-2965 **6.10 AUTORISATION DU TROISIÈME VERSEMENT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE CHEMIN MILLETTE**

ATTENDU la recommandation de la firme Équipe Laurence Ingénierie civile pour le paiement du décompte Nº3 à l'entrepreneur Les Entreprises Claude Rodrigue inc. pour les travaux de réfection d'une partie du chemin Millette;

ATTENDU QUE les dépenses sont admissibles à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale RIRL 2020 1105;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Régent Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser le paiement du décompte Nº3 à l'entrepreneur Les Entreprises Claude Rodrigue inc. pour la somme de 579 393.80 $ taxes incluses.

2023-11-2966 **6.11 OCTROI DE CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DU PAVILLON MONTFORT**

ATTENDU la demande de soumission, de gré à gré, pour le déneigement du stationnement du pavillon Montfort ;

ATTENDU QU'un seul entrepreneur a soumissionné ;

EN CONSÉQUENCE,

Madame Colleen Horan propose de retirer l'option pour les années 2024-2025 et 2025-2026

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'octroyer le contrat pour le déneigement et le sablage du stationnement du pavillon Montfort à l'entreprise 9476-0675 Québec Inc. pour la saison hivernale 2023-2024 pour un montant de 6 036.19 $ taxes incluses.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2023

7.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Madame Colleen Horan, présidente du Comité de l'environnement fait son rapport.

2023-11-2967 **7.2 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR**

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air du ministère de l'Éducation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que la municipalité de Wentworth-Nord autorise la présentation du projet du réseau de sentiers de Laurel au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

Que soit confirmé l'engagement de la municipalité de Wentworth-Nord à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

Que la municipalité de Wentworth-Nord désigne monsieur Benjamin Plourde, coordonnateur en environnement, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

2023-11-2968 **7.3 AUTORISATION DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE STATION DE LAVAGE SECTEUR DE MONTFORT**

ATTENDU QUE la municipalité de Wentworth-Nord désire moderniser et mettre à jour l'ensemble de ses stations de lavage des embarcations afin de protéger l'ensemble de ses cours d'eau d'une possible propagation d'espèces aquatiques exotiques envahissantes;

ATTENDU QUE ce projet nécessite un investissement total estimé à 75 000 $;

ATTENDU l'engagement financier de l'organisme au projet pour un montant de 40 000 $;

ATTENDU l'engagement de la municipalité de Wentworth-Nord dans ce projet et sa volonté de se prévaloir d'une aide financière issue du Fonds région ruralité (FRR) de la MRC des Pays-d'en-Haut pour un maximum de 35 000$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser la présentation d'une demande de subvention auprès de la MRC des Pays-d'en-Haut afin d'obtenir une somme maximale de 35 000 $ à même le Fonds région et ruralité (FRR), volet 2 pour l'acquisition et l'installation d'une nouvelle station de lavage dans le secteur de Montfort;

D'autoriser monsieur Benjamin Plourde, Coordonnateur en environnement, à agir pour et au nom de la Municipalité;

D'autoriser monsieur Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité toute entente relative à la réalisation dudit projet.

2023-11-2969 **7.4 AUTORISATION DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE STATION DE LAVAGE SECTEUR DE LAUREL**

ATTENDU QUE la municipalité de Wentworth-Nord désire moderniser et mettre à jour l'ensemble de ses stations de lavage des embarcations afin de protéger l'ensemble de ses cours d'eau d'une possible propagation d'espèces aquatiques exotiques envahissantes;

ATTENDU QUE ce projet nécessite un investissement total estimé à 75 000 $;

ATTENDU l'engagement financier de l'organisme au projet pour un montant de 40 000 $;

ATTENDU l'engagement de la municipalité de Wentworth-Nord dans ce projet et sa volonté de se prévaloir d'une aide financière issue du Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC des Pays-d'en-Haut pour un montant maximum de 35 000 $;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser la présentation d'une demande de subvention auprès de la MRC des Pays-d'en-Haut afin d'obtenir une somme maximale de 35 000 $ à même le Fonds région et ruralité (FRR), volet 2 pour l'acquisition et l'installation d'une nouvelle station de lavage dans le secteur de Laurel;

D'autoriser monsieur Benjamin Plourde, Coordonnateur en environnement, à agir pour et au nom de la Municipalité;

D'autoriser monsieur Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité toute entente relative à la réalisation dudit projet.

8.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'URBANISME

Monsieur Eric Johnston président du Comité de l'urbanisme étant absent, aucun rapport n'est présenté

2023-11-2970 **8.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS DU 1ER AU 31 OCTOBRE 2023**

La liste de tous les permis émis du 1er au 31 octobre 2023 est déposée.

2023-11-2971 **8.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-498-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-498 AFIN DE LIMITER À UN (1) LE NOMBRE DE « SENTIER POUR VÉHICULES HORS ROUTE » DANS LA ZONE H-10 ET DE DÉFINIR UNE SUPERFICIE MAXIMALE DE TERRAIN POUVANT ÊTRE DESTINÉE À CET USAGE**

ATTENDU QUE le règlement de zonage 2017-498 est entré en vigueur le 12 décembre 2017;

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de répondre aux préoccupations soulevées par les citoyens au cours de la demande de participation référendaire à l'égard du second projet de règlement 2017-498-21 visant, entre autres, à permettre l'usage de « Sentiers pour véhicules hors route » dans l'ensemble de la zone habitation H-10 (Lac Lafleur);

ATTENDU QUE la demande de changement de zonage numéro 2023-0264 visait à permettre le déplacement projeté d'une section de la piste de motoneige de Club de motoneige le Hibou Blanc à l'extrémité est de cette zone et sur une très courte distance;

ATTENDU QUE pour empêcher l'aménagement de sentiers supplémentaires pour véhicules hors route dans la zone habitation H-10 et ainsi limiter les nuisances pouvant être occasionné par cet usage, le Conseil municipal souhaite limiter à un (1) le nombre de « Sentier pour véhicules hors route » dans cette zone et de définir une superficie maximale de terrain pouvant être destinée à cet usage ;

ATTENDU QUE le présent règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU le dépôt d'un avis de motion lors de la Séance ordinaire du 18 octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter le premier projet de règlement 2017-498-22 amendant le règlement de zonage 2017-498.

2023-11-2972 **8.4 PIIA 2023-0378 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LE LOT 5 939 631, ROUTE PRINCIPALE**

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2023-0377 vise la construction d'un bâtiment principal de deux (2) étages sur le lot 5 939 631 du cadastre du Québec situé sur la route Principale et en bordure du lac Baptiste ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE l'implantation proposée du bâtiment tient compte des contraintes du terrain ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte de couleur « Bois flottant » ;

- Un revêtement mural en fibre de bois de marque Canexel de couleur « Gris brume » ;
- Des soffites, fascias, des portes et fenêtres en aluminium de couleur « Blanc » ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés permettront d'assurer une intégration adéquate du bâtiment au paysage et à l'environnement naturel ;

ATTENDU QUE l'éclairage est limité au niveau des portes extérieures ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire et aux sommets, versants de montagne et bassins visuels d'intérêt du Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandaient unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur, conditionnellement à ce des photographies du terrain soient soumisses à partir du lac afin de permettre de mieux évaluer l'impact que pourrait avoir cette construction dans le paysage ;

ATTENDU QUE les photographies soumises ont permis de constater la densité du couvert forestier localisé dans la bande de protection riveraine ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par _____

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2023-0377.

2023-11-2973 **8.5 PIIA 2023-0409 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIEMENT PRINCIPAL SUR LE LOT 6 418 332, CHEMIN DENEAULT-GAGNÉ**

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2023-0408 vise la construction d'un bâtiment principal résidentiel d'un (1) étage sur le lot 6 418 332 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE l'implantation proposée du bâtiment tient compte des caractéristiques topographiques du terrain ;

ATTENDU QUE l'architecture du bâtiment proposé s'agence à celle des bâtiments avoisinants ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte de couleur « Noir » ;
- Un revêtement mural en fibre de bois de marque Canexel de couleur « Granite » ;
- Des fascias en aluminium de couleur « Gris foncé » ;
- Des soffites en aluminium de couleur « Beige » ;
- Des portes et fenêtres en PVC et une porte d'entrée en acier de couleur « Gris foncé » ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés permettront d'assurer une intégration discrète du bâtiment au paysage et à l'environnement naturel ;

ATTENDU QUE l'éclairage extérieur est discret et fonctionnel ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandaient unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet, conditionnellement à ce que le demandeur soumette les documents suivants et qu'ils respectent les objectifs et critères applicables :

- Un plan d'implantation du cercle de virage ou du « T » de virage à l'extrémité de l'allée d'accès ;
- Des informations sur la gestion des eaux de ruissellement qui sera occasionnée par l'aménagement de l'allée d'accès ; et
- Une photographie récente du terrain prise à partir du lac.

ATTENDU QUE le demandeur a soumis les documents et informations demandés;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire et aux sommets, versants de montagne et bassins visuels d'intérêt du Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2023-0408.

2023-11-2974 **8.6 PIIA 2023-0426 – RECONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL AU 181, CHEMIN DES MONTS**

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2023-0425 vise la reconstruction d'un bâtiment principal résidentiel de deux (2) étages comprenant un garage et un rez-de-jardin sur le lot 5 938 716 du cadastre du Québec localisé en bordure du Petit lac Noir ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE l'architecture du bâtiment proposé s'agence à celle des bâtiments avoisinants ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement de toiture en tôle de couleur « Noir »;
- Un revêtement mural en bois de marque Maxi-Forêt de couleur « Brun pâle » et de couleur « Noir »;
- Des fascias et soffites en aluminium de couleur « Noir »;
- Des portes et fenêtres en PVC et en aluminium de couleur « Noir »;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandaient unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet, conditionnellement à ce que le demandeur soumette les documents manquants suivants et qu'ils respectent les objectifs et critères applicables :

- un plan d'implantation projeté à l'échelle comprenant les courbes de niveau; et
- un plan d'aménagement de terrain permettant de mieux comprendre les modifications qui seront apportées à la topographie à l'emplacement proposé, ainsi que la superficie des zones déboisement, d'ensemencements ou de reboisement en fonction des ouvrages projetés comprenant entres autres l'installation sanitaire et les intentions du demandeur ;

ATTENDU QU'afin de réduire les risques de pollution lumineuse ceux-ci recommandaient au demandeur de retirer l'un des quatre luminaires muraux sur la façade avant du bâtiment et réduire leur nombre sur la façade arrière donnant sur le lac ;

ATTENDU QUE le demandeur a soumis les documents et informations demandés et a réduit le nombre de luminaires extérieurs proposé ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire et aux sommets, versants de montagne et bassins visuels d'intérêt du Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par _____

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2023-0425.

2023-11-2975 **8.7 OFFRE D'ACHAT POUR LE LOT 5 709 193 DU CADASTRE DU QUÉBEC PAR M. CISNERO OCHOA**

ATTENDU la réception d'une offre d'achat, par monsieur Cisnero Ochoa, pour l'acquisition du lot 5 709 193 du cadastre du Québec d'une superficie de 482,80 m^2;

ATTENDU QUE ce lot est non constructible de petite superficie situé dans le secteur de Laurel;

ATTENDU QUE l'intention du demandeur en acquérant ce terrain est de pouvoir posséder plus grand de terrain autour de la propriété qu'il possède déjà afin de pouvoir éventuellement créer un lot constructible d'une superficie de plus de 4 000 mètres carrés, tel que le prévoit la grille des usages et normes de la zone habitation H-41;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter l'offre d'achat de monsieur Cisnero Ochoa pour l'acquisition du lot 5 709 193 du cadastre du Québec, d'une superficie de 482,80 m^2, pour la somme de 1 700 $ plus taxes. Tous autres frais relatifs à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

D'autoriser madame Danielle Desjardins, mairesse et monsieur Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis pour cette vente.

8.8 ÉCHANGE DE TERRAINS AVEC M. GIBB;

Ce point est reporté

2023-11-2976 **8.9 ACHAT D'UN TERRAIN POUR L'INSTALLATION DE BAC SEMI-ENFOUIS SUR LE CHEMIN THURSON**

ATTENDU le besoin de procéder à l'installation de bacs semi-enfouis sur le chemin Thurson;

ATTENDU QUE le prix demandé pour le lot 5 830 484 du cadastre du Québec, par le propriétaire est de 4 000 $;

ATTENDU QUE le meilleur endroit pour l'installation de ces bacs serait sur le lot 5 830 484 du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'entamer les procédures pour l'achat du terrain dont le lot est 5 830 484 du cadastre du Québec pour un montant de 4 000 $ taxes incluses, conditionnellement à la signature d'une entente afin de pouvoir procéder à l'installation des bacs semis-enfouis avant la signature du contrat notarié. Les frais reliés à cette vente et tous autres frais seront à la charge de la municipalité.

D'autoriser madame Danielle Desjardins, mairesse et monsieur Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents nécessaires à cette vente.

Cette résolution abroge la résolution numéro 2021-12-2054.

9.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ PLEIN AIR, SENTIER ET VIE COMMUNAUTAIRE

Madame Line Chapados, présidente du Comité plein air, sentier et vie communautaire fait son rapport.

9.2 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ LOISIRS ET CULTURE

Madame Catherine Léger, présidente du Comité loisirs et culture fait son rapport.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2023

10. PROJETS SPÉCIAUX

Aucun sujet sous cette rubrique

11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

La Mairesse, madame Danielle Desjardins, fait lecture des questions reçues et y répond. Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

Je soussigné Ron Kelley certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l'intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Wentworth-Nord ce 15 novembre 2023.

2023-11-2977 **13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de lever la séance ordinaire à 19 heures 50 minutes

_____	_____
Danielle Desjardins Mairesse	Ron Kelley Directeur général et Greffier-trésorier